



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Le Ministre

Paris, le

Cher Monsieur,

La loi du 21 août 2007 que j'ai présentée au Parlement l'été dernier crée un mécanisme d'exonération des heures supplémentaires effectuées par les salariés, ces exonérations portant sur les charges sociales et l'impôt sur le revenu.

Relayant l'objectif fixé par le Président de la République de permettre à nos compatriotes de « travailler plus pour gagner plus », ce dispositif est un investissement dans le travail et un puissant instrument en faveur du pouvoir d'achat des Français.

Ces exonérations sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre dernier. Grâce à la concertation que j'avais souhaitée pour la mise au point du décret et de la circulaire d'application, les organisations patronales, les experts comptables et les éditeurs de logiciels de paie ont été en mesure d'apporter un soutien efficace aux chefs d'entreprise pour l'établissement des bulletins de salaire d'octobre.

Les employeurs qui n'ont pas pu le faire dès octobre pourront naturellement – de même que les salariés – obtenir le bénéfice de la mesure dès le prochain mois, avec application rétroactive au 1^{er} octobre. Il a été clairement indiqué qu'il ne saurait y avoir de sanction de salariés et d'employeurs de bonne foi pour des erreurs que pourrait occasionner le passage au nouveau régime au cours des prochains mois.

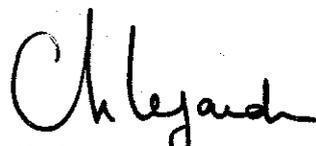
Sur cette période, le Gouvernement entend poursuivre et développer la campagne d'information engagée. Dans ce cadre, je souhaite vous confier une mission d'appui à la mise en œuvre du dispositif des heures supplémentaires.

Je vous demande, dans les trois prochains mois, de contribuer à la diffusion de l'information sur les nouvelles mesures et leurs modalités d'application. En particulier, je souhaite que vous animiez une série de réunions régionales d'information, avec le concours des services publics déconcentrés concernés.

Vous poursuivrez ainsi la démarche d'explication nécessaire auprès de l'ensemble des partenaires de ces nouveaux dispositifs. Vous apporterez aux parties prenantes les réponses aux questions qui peuvent se poser, en diffusant à large échelle les informations disponibles.

Vous bénéficierez dans cette mission notamment du concours du service de l'information et de la communication du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Croyez, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Christine LACARDE

Monsieur Alain TAPIE